

Le conseil municipal d'Huriel s'est réuni le **12 juin deux mil vingt-trois** à dix-neuf heures, à la mairie, en session ordinaire, au nombre de quatorze à 19 heures sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du huit juin deux mil vingt-trois.

PRÉSENTS : **ABRANOWITCH** Stéphane - **PENAUD** Jean-Pierre - **LAURENT** Serge – **DUMONT** Serge - **CHABROL** Jean-Elie - **PIAT** Jacques - **AVELINE** Pauline - **BONEMAISON** Frédéric - **BOUTET** Samantha - **DEFFONTIS** Sandrine – **GRATIAN** Caroline - **MAUME** Christelle - **OGAR** Elodie - **NAQUET** Corinne,

POUVOIRS :

MELSEN Elise à **DEFFONTIS** Sandrine

TABOURET Valérie à **AVELINE** Pauline

DESGRANGES Antoine à **ABRANOWITCH** Stéphane

SUREAU Delphine à **LAURENT** Serge

MAGNIERE Mathieu à **PENAUD** Jean-Pierre

BLONDRON Alain à **OGAR** Elodie

BOURICAT Gérard à **NAQUET** Corinne

ABSENTS :

GODET Véronique

BERTHELIER Frédéric

Monsieur Serge **LAURENT** a été choisi comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2023 à l'unanimité

1. HABITAT PARTAGÉ – CHOIX DU BAILLEUR SOCIAL

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail du conseil municipal qui s'est réunie le 6 juin 2023 pour analyser les dossiers des 2 bailleurs sociaux, Évoléa et Montluçon Habitat pour la réalisation de 10 logements et d'une salle commune pour la création d'un habitat partagé au 2 avenue de la Toque à Huriel au centre bourg d'Huriel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à La majorité, (4 abstentions : Gérard BOURICAT, Alain BLONDRON Corinne NAQUET, Mme Élodie OGAR)

- Retient « Montluçon Habitat » pour créer l'habitat partagé sous la forme d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant global de la construction est de 1 467 422 € TTC pour les logements qui sont à la charge du bailleur. Le coût estimé de la réhabilitation de la salle communale est de 425 385 € TTC à la charge de la commune.
- Autorise M. le Maire à solliciter les aides de l'État de la région Auvergne Rhône Alpes et du département 03 pour le financement de ce projet

2. AVENANT N°1 RCVCB

Monsieur le Maire présente le tableau initial du contrat reconquête centre-ville centre bourg (RCVCB) de la commune avec le Département 03 qui s'élève à environ 3,5 millions d'euros pour lequel une subvention globale est prévue et plafonnée à 900 000 €

Les programmes prévisionnels pour lesquels les montants ont été finalisés sont ajustés en conséquence. Ce sont des montants HT.

- Restauration et parements du Donjon de la Toque : 355 222 € HT au lieu de 331 000 € HT
- Habitat inclusif, 10 logements à la charge du bailleur social : 1 222 850 € HT au lieu de 1 400 000 € HT
- Habitat inclusif, salle commune à la charge de la commune : 354 490 € HT au lieu de 250 000 € HT
- Aménagement d'une boulangerie : 417 000 € HT au lieu de 320 000 € HT

cadre de vie	355 222,00	10,1%
habitat	1 222 850,00	34,8%
vitalité	1 932 840,00	55,1%
	3 510 912,00	100,0%

Reconquête centre ville centre bourg - Commune d'Huriel

Synthèse du plan de financement prévisionnel - avenant 1

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel											
				Département		Etat		Région		EPCI		Commune		Bailleur	
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Reste à charge	Taux	Reste à charge	Taux
2022	Restauration Parements du Donjon de la Toque	cadre de vie	355 222,00	99 089,72	27,90%	145 156,00	40,86%	65 409,00	18,41%			45 567,28	12,83%		
TOTAL 2022			355 222,00	99 089,72	27,90%	145 156,00	40,86%	65 409,00	18,41%	-	-	45 567,28	12,83%		
2023	Habitat intuitif (10 logements)	habitat	1 222 850,00	200 000,00	16,36%									1 022 850,00	83,64%
	Salle Commune Habitat intuitif	Vitalité	354 490,00	124 780,48	35,20%	100 000,00	28,21%	58 809,89	16,59%			70 899,63	20,00%		
	Aménagement d'une boulangerie	vitalité	417 000,00	145 950,00	35,00%	92 330,00	22,14%	32 000,00	7,67%			146 720,00	35,18%		
TOTAL 2023			1 994 340,00	470 730,48	23,60%	192 330,00	9,64%	90 809,89	4,55%	-	-	217 619,63	10,91%	1 022 850,00	51,29%
2024	Aménagement d'une médiathèque	Vitalité	340 000,00	89 232,30	26,24%	119 000,00	35,00%	51 000,00	15,00%			80 767,70	23,76%		
TOTAL 2024			340 000,00	89 232,30	26,24%	119 000,00	35,00%	51 000,00	15,00%	-	-	80 767,70	23,76%		
2025	Mise aux normes bâtiment socio culturel (sdf)	vitalité	712 200,00	213 660,00	30,00%	249 270,00	35,00%	78 342,00	11,00%			170 928,00	24,00%		
TOTAL 2025			712 200,00	213 660,00	30,00%	249 270,00	35,00%	78 342,00	11,00%	-	-	170 928,00	24,00%		
2026	Extension bâtiment socio culturel	vitalité	109 150,00	27 287,50	25,00%	38 202,50	35,00%	12 006,50	11,00%			31 653,50	29,00%		
TOTAL 2026			109 150,00	27 287,50	25,00%	38 202,50	35,00%	12 006,50	11,00%	-	-	31 653,50	29,00%		
TOTAL GENERAL			3 510 912,00	900 000,00	25,63%	743 958,50	21,19%	297 567,39	8,48%	-	-	546 536,11	15,57%	1 022 850,00	29,13%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 au programme RCVCB département 03 selon le tableau ci-dessus.

3. PLAN DE FINANCEMENT HABITAT PARTAGÉ – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°232020701 du 7 février 2023 du plan de financement de la salle commune de l'Habitat partagé qui est modifiée comme suit :

Dépenses	Montant ht	Recettes	Taux	Montant
Travaux salle commune	354 490,00 €	DETR	28,21%	100 000 €
		Région	16,59%	58 810 €
		Département	35,20%	124 780 €
			80,00%	
		Autofinancem	20%	70 900 €
total	354 490,00		100,00%	354 490 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions, auprès de l'État (déjà sollicité), du département 03 et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

4. ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE ET DE L'AVENUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle la convention Petite Ville de demain signée le 30 mars 2021 et propose de faire réaliser l'étude pour l'aménagement du Champ de Foire et de l'avenue de la Gare intégré dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), par le cabinet SERRE HUBERT TRUTTMANN MANGIN et L'Atelier d'architecture LESPIAUCQ pour 12 800 € HT (14 520 € TTC). Il propose de financer cette étude sur l'enveloppe PVD du département 03, de 85 000 € qui est une enveloppe dédiée à la commune d'Huriel et la communauté de communes du pays d'Huriel, pour les études des actions PVD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- Faire réaliser l'étude pour l'aménagement du Champ de Foire et de l'avenue de la Gare
- Signer la proposition financière du cabinet SERRE HUBERT TRUTTMANN MANGIN pour 7 560 € TTC et L'Atelier d'architecture LESPIAUCQ pour 6 960 € TTC ;
- Demander une subvention sur l'enveloppe PVD du Département 03

5. PLAN DE FINANCEMENT D'AMÉNAGEMENT DE LA BOULANGERIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°22020803 DU 8 Février 2022 du plan de financement prévisionnel de la Boulangerie, place de la Toque à Huriel, à modifier des données de l'avenant n°1 du RCVCB :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Travaux d'aménagement de la boulangerie	417 000 €	DETR	22,14%	92 330 €
		Région auvergne Rhône Alpes	7,67%	32 000 €
		Département 03	35%	145 950 €
		Autofinancement	35,19%	146 720 €
Total	417 000 €	Total	100%	417 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions pour l'aménagement de la boulangerie, auprès de l'État, du département 03, de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

6. MODIFICATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE FÊTE MÉDIÉVALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à modifier la délibération de la régie municipale du 9 juin 2015 n°15060907 pour l'encaissement des recettes des repas de la fête médiévale au prix de 25 € le repas. Mme Drak BOURGON est nommée régisseur principal et Mme Valérie DA COSTA régisseur suppléant.

7. RESSOURCES HUMAINES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à,

- Valider le nouvel organigramme de la commune.
- Modifier le tableau annexe du Rifseep.
- Nommer Mme Maud MAZUEL, lauréate du concours d'atsem, au poste d'atsem principal de 2^{ème} classe en remplacement de Madame Dubreuil qui exerce ses droits à la retraite au 1^{er} août 2023 et créer le poste d'atsem principal de 2^{ème} classe pour 28 heures à compter du 28 août 2023.

AFFAIRES GÉNÉRALES :

Monsieur le Maire informe qu'il a été démarché à plusieurs reprises par la Société ONE TOWER qui loue sur le territoire de la commune un emplacement pour une antenne où sont installées des opérateurs téléphoniques. Le bail de 12 ans prend fin dans 6 ans et la société one Tower propose de racheter, maintenant, la parcelle. Le prix proposé est sensiblement identique à celui des loyers à percevoir, l'accès à ces antennes n'est pas prévu dans l'achat, et l'information portée par le département 03 ne va pas dans le sens de la vente. Le conseil municipal est contre la vente de cette parcelle de terrain.

Date du prochain conseil municipal **Jeudi 20 juillet 2023.**